



LE POUVOIR DU PEUPLE FAIT BOUGER LES CHOSES!

Alors que nous entamons le processus de la Commission de l'intérêt public, des dates de médiation ont été fixées du 20 au 23 décembre à Ottawa. À cette réunion, nous nous efforcerons, comme toujours, de faire des gains à la table pour les membres.

Nous avons entamé les négociations avec un sentiment d'optimisme, surtout parce que nous nous étions unis pour veiller à ce que les prestations dont les Canadiens avaient grandement besoin soient administrées littéralement en un instant. Nous pensions que l'employeur reconnaîtrait le travail incroyable que vous faites, en plus des enjeux de conciliation travail-vie personnelle que les membres ont soulignés pour cette ronde. Nous espérions que l'employeur reconnaîtrait les difficultés économiques auxquelles nos membres sont confrontés en raison de l'inflation. Hélas, cela n'a pas été le cas, et nous n'avons eu d'autre choix que de déclarer l'impasse. La Commission des relations du travail a certifié et accepté notre demande et a donc fixé des dates de médiation en décembre, qui seront suivies d'audiences de la Commission de l'intérêt public dans les premiers mois de la nouvelle année.



Si vous étiez présent au cours des quelques dernières négociations contractuelles, vous savez que rien ne fait bouger l'employeur sur nos revendications tant que la pression n'est pas exercée sur lui. C'est un fait, et nous obtenons toujours de meilleurs résultats avec cette pression. En ce qui concerne les revendications économiques, nous nous sommes toujours efforcés de négocier des augmentations qui atteignent ou dépassent l'inflation - ce n'est pas nouveau. Nous l'avons fait avec votre pression, à chaque fois.

Pour les personnes qui, partout au pays, ont vu ce qui s'est passé avec les travailleuses et travailleurs de l'éducation en Ontario au cours des dernières semaines, **voilà à quoi ressemble la solidarité** et la pression combinée des membres a littéralement renversé la loi antisyndicale la plus odieuse que l'on ait vue au pays. C'est ce que permet le pouvoir du peuple. **Ils ont gagné en montrant leur force.** En réalité, il s'agit de la seule façon de gagner quand on lutte contre le pouvoir pour ce qui est juste! Mais bien sûr, la lutte ne s'est pas arrêtée là - à l'heure où nous imprimons, les travailleuses et travailleurs de l'éducation du SCFP ont lancé un préavis de grève de cinq jours et tout dépendra de leur détermination et de leur persévérance. Nous sommes à leurs côtés, et le temps nous dira à quel point la lutte est difficile contre un gouvernement déterminé à être déraisonnable. Le tout étant que rien ne viendra sans la force et le dévouement collectifs.

Bien que nous ne puissions jamais exclure une législation semblable, nous ne prévoyons pas qu'elle se profile à l'horizon, étant donné que le premier ministre a adopté une position de principe contre l'utilisation

(Suite à la page 2)

**IF YOU PREFER TO RECEIVE THIS PUBLICATION IN ENGLISH
PLEASE CONTACT YOUR LOCAL PRESIDENT**

de cette législation par l'Ontario. Ce que nous avons, c'est un patron qui a le pouvoir de retarder les choses, qui rejette catégoriquement les enjeux de conciliation travail-vie personnelle et, plus insultant encore, qui n'a même pas présenté de contre-offre économique. Rien. Zéro. Bien que la législation ne nous soit pas imposée, le combat est susceptible de l'être.

Par conséquent, nous devons maintenir le rythme et, franchement, accroître considérablement la pression. Nous gagnerons lorsque nous montrerons que nous défendrons ce qui est juste. Les personnes qui reçoivent des primes astronomiques ne comprennent évidemment pas les pressions exercées sur la vie des travailleuses et travailleurs et leurs besoins économiques. Ce sont nos membres qui remporteront ce contrat, avec la force du nombre en résistant au pouvoir. Il est tout à fait possible qu'une offre économique soit présentée lors de la médiation, mais si c'est le cas, ne vous faites pas trop d'illusions, car si elle est comparable aux autres offres de la fonction publique sur la table, elle sera complètement déconnectée de la réalité économique actuelle.

Nous pouvons réussir; nous pouvons montrer qu'une offre raisonnable et juste est le minimum. Nous sommes montées au créneau lorsque l'employeur avait besoin de nous pour exécuter son mandat, et il est temps pour lui de reconnaître ce dévouement au moyen d'un contrat qui reflète les réalités d'aujourd'hui.

Continuons le combat et visons la victoire!

Adam Jackson
2ème Vice-président, responsable des négociations collectives

PÉRIODE D'INACTIVITÉ DES MEMBRES DES CENTRES D'APPELS

Au cours de la dernière ronde de négociations collectives, votre syndicat a réussi à obtenir une période de cinq (5) minutes consécutives libre de tout appel pour chaque heure de travail complète. Cette amélioration des conditions de travail des membres de nos centres d'appels est un avantage durement acquis par des négociations ciblées et plusieurs réunions avec l'employeur.

Lors d'une récente réunion des centres d'appels, l'employeur a révélé que nos membres se prévalent de l'article 60.01 (période libre de tout appel) seulement 60 % du temps environ.

Bon nombre des membres de nos centres d'appels nous ont indiqué qu'ils souffraient notamment de symptômes de fatigue et de stress, car ils devaient répondre à de longs appels de contribuables sans disposer de périodes de repos suffisantes. Il est impératif pour votre santé mentale et vos niveaux de stress et de fatigue que vous profitiez de cette période de cinq minutes libre de tout appel.

Notre syndicat s'efforce constamment d'améliorer les avantages sociaux des membres de nos centres d'appels, et nous encourageons ceux-ci à se prévaloir du droit susmentionné qui est prévu dans la convention collective.

Eddy Aristil
Président, Comité des centres d'appels



MESSAGE DU PRÉSIDENT NATIONAL

Tout d'abord, je tiens à vous féliciter à nouveau pour l'excellent travail que vous accomplissez à tous les jours pour les contribuables canadiens. Que votre travail se fasse à partir de l'un des bureaux de l'Agence ou à distance, vous continuez à offrir un service professionnel et de qualité et c'est tout à votre honneur.

Je tiens également à remercier tous nos représentants syndicaux pour leur bon travail et leur grand dévouement envers nos membres. Tout comme vous, ces personnes sont des employé-e-s de l'Agence du revenu du Canada et membres du Syndicat des employé-e-s de l'Impôt. Ils/elles sont là pour vous servir et vous aider. Ils/elles le font avec fierté et de façon bénévole. Je comprends que certaines situations sont sensibles, stressantes et difficiles à vivre pour nos membres dans le milieu de travail et nos représentant-e-s font tout en leur possible pour vous soutenir. Je demande donc à chacun-e de nos membres de toujours se montrer respectueux envers nos représentants syndicaux. Tout comme vous, ils/elles méritent d'être respecté-e-s en tout temps.



En cette fin d'année, je sais que votre souhait le plus cher est d'obtenir un nouveau contrat de travail juste et équitable dans les plus brefs délais afin de faire face à l'inflation très élevée qui augmente le prix de tous les biens et services que nous consommons. Le logement, le transport, le chauffage, l'épicerie, bref tout coûte plus cher.

Notre syndicat et son équipe de négociation souhaitons exactement la même chose. Mais il ne semble pas que l'employeur soit très pressé de parvenir à un accord équitable qui témoigne de son appréciation et de son respect pour vous et le travail que vous faites, en ne nous présentant même pas d'offre salariale.

S'il y a un message très clair que nous entendons depuis longtemps de votre part, c'est que vous êtes exaspérés d'attendre des années avant de voir votre contrat être renouvelé.

Récemment, j'ai transmis ce message personnellement à la ministre du Revenu national, l'honorable Diane LeBouthillier et au Commissaire de l'Agence. J'ai réitéré notre indignation quant au fait que notre équipe de négos est la seule parmi toutes celles de l'AFPC négociant actuellement avec le gouvernement fédéral à ne pas avoir reçu d'offres salariales de la part de l'employeur.

Je les ai prévenus qu'il est hors de question que nous attendions encore et encore sans rien faire s'il n'y a aucun progrès significatif dans nos négociations.



Tout comme lors du printemps 2020, si nous devons encore une fois tenir des votes de grève afin d'augmenter la pression et ainsi améliorer notre rapport de force, eh bien c'est ce que nous ferons. La dernière fois, votre soutien envers votre équipe de négociation a été tout simplement incroyable et je m'attends à ce que ce soit la même chose cette fois-ci.

Le premier ministre du Canada, le très honorable Justin Trudeau, a récemment déclaré que la négociation devait se faire de manière respectueuse et réfléchie à la table de négociation. Je suis d'accord. Le problème avec cette déclaration, c'est que les représentants du gouvernement fédéral ne nous démontrent pas de par leurs actions ou inactions le respect que nous sommes en droit de s'attendre car ils se traînent les pieds constamment et font perdurer indûment nos négociations. Dans les faits, l'employeur utilise la législation en place pour étirer le processus.

C'est inacceptable, ça doit cesser et les choses doivent changer. Vous méritez beaucoup mieux.

(Suite à la page 8)

MEMBRES DES COMITÉS DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ

Il y a présentement un besoin de remplir des rôles liés à la santé et à la sécurité dans certains lieux de travail de l'ARC. Ces rôles comprennent, entre autres, les membres du Comité de santé et de sécurité et les membres ad hoc.



Les membres du Comité de santé et de sécurité travaillent avec leurs homologues de l'ARC pour remplir le mandat du comité prévu par le Code canadien du travail. Leurs tâches consistent, entre autres, à effectuer des inspections du lieu de travail, à enquêter sur les dangers et les incidents en milieu de travail et à tenir des réunions régulières.

Les membres ad hoc sont des employés qui travaillent actuellement sur place au moins une partie du temps et qui agissent comme les yeux et les oreilles des membres du Comité de santé et de sécurité qui font actuellement du télétravail. L'idéal serait que ces membres ad hoc deviennent un jour membres du Comité de santé et de sécurité.

Si vous souhaitez devenir membre du Comité de santé et de sécurité ou membre ad hoc, veuillez contacter votre président-e de section locale du SEI afin de savoir s'il y a présentement des rôles à pourvoir dans votre lieu de travail. Vous pouvez trouver les coordonnées de votre exécutif local, au lien suivant : <https://www.ute-sei.org/fr/a-propos/sections-locales>

L'ARC est à la recherche également de bénévoles pour se joindre à la communauté des secouristes en premiers soins et DEA.

L'objectif principal du programme de premiers soins est de s'assurer que le lieu de travail est prêt à administrer promptement les premiers soins à un employé ayant une blessure, une maladie professionnelle ou un malaise, si nécessaire.

Si vous êtes intéressé à vous porter bénévole dans le rôle de secouriste, veuillez en informer votre gestionnaire ou un-e coordonnateur(trice) en premiers soins et DEA.

Nous vous encourageons vivement à envisager de vous porter volontaire pour l'un des rôles décrits ci-dessus. En agissant ainsi, vous ne ferez pas que garantir un lieu de travail plus sain et plus sûr pour vous et vos collègues, vous ferez un travail extrêmement gratifiant.

Doug Gaetz
Président, Comité de santé et de sécurité du SEI

LE SEI APPUIE LES BANQUES ALIMENTAIRES LOCALES

L'an dernier, le Bureau national du SEI a fait don de plus de 100 000 \$ à des banques alimentaires de partout au Canada, tandis que de nombreuses sections locales ont également fait preuve de générosité, par exemple la section locale 00042 Sudbury, qui a fait don de 20 000 \$ à une banque alimentaire localisé dans leur région.



L'insécurité alimentaire est un véritable problème pour un grand nombre de Canadiennes et de Canadiens. Pendant la période des Fêtes, cela peut être particulièrement difficile, surtout à la suite d'une pandémie mondiale.

Voici quelques statistiques tirées du site Web de [Banques alimentaires Canada](https://foodbankscanada.ca/fr/) (<https://foodbankscanada.ca/fr/>) :

NOMBRE DE VISITES – Il y a eu un total de 1 462 795 visites aux banques alimentaires du Canada en mars 2022, soit une hausse de 15 %.

(Suite à la page 5)

ENFANTS – 33,1 % des utilisateurs des banques alimentaires du Canada sont des enfants, alors qu'ils ne représentent que 18,8 % de la population.

CÉLIBATAIRES – 45,4 % des utilisateurs des banques alimentaires du Canada sont des adultes célibataires, alors qu'ils ne représentent que 29,3 % de la population.

PERSONNES ÂGÉES – Le taux de fréquentation des banques alimentaires a augmenté de 8,9 % comparativement aux autres groupes d'âge.

AIDE SOCIALE – 49 % des utilisateurs des banques alimentaires dépendent de l'aide sociale ou de mesures de soutien liées à l'invalidité comme principale source de revenus.

EMPLOI – Au Canada, 1 personne sur 7 qui a recours aux banques alimentaires a un emploi, et 51 % des personnes employées sont en situation d'insécurité alimentaire.

Le SEI encourage fortement ses membres à se joindre à lui pour appuyer nos concitoyens qui ont de la difficulté à mettre du pain sur la table pour eux-mêmes et leur famille. Nous espérons que cette année, vous participerez à notre initiative continue et que vous ferez un don, afin que nous puissions aider les moins fortunés.

Façons de faire un don

[Trouvez votre banque alimentaire locale](https://foodbankscanada.ca/fr/find-a-food-bank/) (<https://foodbankscanada.ca/fr/find-a-food-bank/>) et envisagez de faire un don pendant la période des Fêtes.

L'insécurité alimentaire est un problème qui dure toute l'année. Un don mensuel est un moyen pratique de soutenir votre collectivité toute l'année.

Les dons de temps, de nourriture et d'articles ménagers sont également utiles. Consultez la liste des [aliments et des articles ménagers les plus nécessaires](https://foodbankscanada.ca/fr/how-you-can-help/) (<https://foodbankscanada.ca/fr/how-you-can-help/>) de [Banques alimentaires Canada](#) pour en savoir plus.

Cosimo Crupi
VPR, Nord et Est de l'Ontario
Coprésident, comité des communications

SOLIDARITÉ - POURQUOI NOUS DEVONS SOUTENIR LES AUTRES

Récemment, le gouvernement de l'Ontario a adopté le projet de loi 28, Loi traitant des conflits de travail concernant les employés des conseils scolaires représentés par le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP). La loi priverait ces membres de leurs droits en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés et de la Loi sur les droits de la personne et limiterait la compétence de la Commission des relations de travail de l'Ontario, des arbitres et d'autres tribunaux pour ce qui est de mener certaines enquêtes ou de prendre certaines décisions. La convention collective incluse dans le projet de loi 28 plafonnerait les augmentations salariales à 2,5 % par année pour les travailleuses et les travailleurs qui gagnent moins de 43 000 \$ par année, et à 1,5 % par année pour les travailleuses et les travailleurs qui gagnent plus de 43 000 \$ par année. De plus, ceux qui ont choisi de faire la grève pourraient recevoir une amende de 4 000 \$ par jour.



Les membres du SCFP ont dit « NON! » et, en dépit des sanctions juridiques et financières qui pourraient être imposées, ils ont décidé de descendre dans la rue, le 4 novembre, au lendemain de la sanction royale du

(Suite à la page 7)

PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES DE DÉCÈS

Il va de soi, la mort n'est pas un sujet dont on aime parler. Toutefois, nous devons informer nos membres que leur bénéficiaire ou leur succession pourrait profiter de prestations supplémentaires à leur décès. Dans de nombreux cas malheureusement, les survivants ou les successions ignorent l'existence de ces prestations supplémentaires et, par conséquent, n'en font pas la demande.



En quoi consistent les prestations supplémentaires de décès? Il s'agit de prestations d'assurance-vie offertes à la plupart des employés de la fonction publique actuels ou retraités. Chose certaine, les prestations supplémentaires s'appliquent aux employé-e-s actuels et anciens de l'Agence du revenu du Canada. Dans la plupart des cas, les employé-e-s sont automatiquement admissibles à cet avantage.

Dans presque tous les cas, le montant des prestations versées atteint 10 000 \$ à vie. Dans certains cas, le montant peut être plus élevé en fonction de l'âge de la personne et d'autres circonstances.

Nous vous invitons à consulter le site Web du gouvernement du Canada à www.canada.ca, et à effectuer une recherche sur les prestations supplémentaires de décès. Vous trouverez des renseignements détaillés sur les sujets traités ci-dessus ainsi que des conseils utiles, comme s'assurer que l'information sur le bénéficiaire désigné est à jour.

Nous devons insister sur un point très **IMPORTANT** : pour recevoir ces prestations supplémentaires, il **faut** en faire la demande. Nous recommandons à nos membres de remplir le formulaire sur la page ci-dessous et d'en joindre une copie à leur testament ou à tout autre dossier, et d'informer les membres de la famille de son existence. Ce document comporte le numéro de téléphone que votre succession peut utiliser pour obtenir des renseignements. Les membres sont invités à inscrire leur code d'identification de dossier personnel à l'endroit indiqué.

PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES DE DÉCÈS

À titre d'employé-e de l'Agence du revenu du Canada à la retraite, je suis admissible à une prestation supplémentaire de décès d'au moins 10 000 \$.

On doit faire la demande de cette prestation, sinon mon bénéficiaire ou ma succession ne recevra aucun versement.

Il est recommandé que le présent document soit conservé avec votre testament ou vos documents notariés et qu'un membre de la famille ou une autre personne soit informé de cette prestation.

Mon CIDP (Code d'identification de dossier personnel) : _____

Le numéro de téléphone à composer afin de signaler le décès de la personne titulaire du régime et de s'assurer qu'elle était admissible à la prestation est le 1-800-561-7930.

projet de loi 28. Des rassemblements ont eu lieu partout dans la province, dans les écoles, dans les bureaux des députés provinciaux et à Queen's Park, où des milliers de personnes ont montré leur appui aux travailleuses et aux travailleurs du SCFP qui risquaient tant pour lancer la manifestation. Le 7 novembre, après avoir assisté à cette manifestation massive de **solidarité**, le premier ministre Doug Ford a annoncé que le projet de loi 28 serait abrogé.

C'est un exemple ontarien, mais cela pourrait se produire dans n'importe quelle province, dans n'importe quelle unité de négociation. Et si une telle approche se concrétise, cela pourrait ouvrir la porte à l'application de lois semblables ailleurs, même à l'échelle fédérale. ***C'est pourquoi il est si important pour nous, pour nous tous, d'être vigilants et prêts à défendre tout groupe dont les droits sont menacés.***

J'étais sur une ligne de piquetage du SCFP et les gens que j'ai vus, autres que les membres du SCFP et les militants syndicaux, étaient des citoyens ordinaires qui se levaient pour appuyer un groupe dont les droits étaient menacés. Et en raison de l'appui massif, le projet de loi 28 a été abrogé le 14 novembre. Les membres du SCFP étaient à nouveau libres de négocier une convention collective!

Nous devons être sur nos gardes et prêts à nous tenir debout lorsque les droits des autres sont menacés, car un préjudice à l'un est un préjudice à tous. Il est plus facile de renforcer le barrage que de remettre toute l'eau après son effondrement. Alors, lorsque votre syndicat vous demande d'appuyer un autre groupe, souvenez-vous du SCFP et de la lutte qu'il a menée pour protéger ses droits... et les vôtres en même temps.

Melanie Jessup
Comité des communications

L'AFPC 10 000 \$ GRATUIT

À titre d'avantage important pour les membres, l'Alliance de la fonction publique du Canada vous offrira 10 000 \$ d'assurance-vie, plus 10 000 \$ d'assurance en cas de décès ou de mutilation causés par un accident (ADMA) absolument gratis dans le cadre du programme ***L'AFPC 10 000 \$ Gratuit.***

Vous avez bien lu ! **De l'assurance gratuite !**

Cette offre s'adresse **exclusivement** aux membres en règle de l'Alliance de la fonction publique du Canada. Vous n'avez qu'à remplir la fiche ci-jointe et confirmer votre adhésion à l'AFPC. **Aucun examen médical, ni obligation ou engagement de quelque nature que ce soit, n'est requis.**

Rappelez-vous que cette protection est tout à fait gratuite, avec les hommages de l'AFPC . Toutefois, cette protection gratuite NE S'APPLIQUE PAS automatiquement. Les assureurs du régime exigent que les membres remplissent et signent la fiche d'adhésion au programme ***L'AFPC 10 000 \$ Gratuit*** pour que la garantie entre en vigueur.

<https://www.coughlin.ca/psac-afpc/pdf/PSAC-FREE10KCard-0120-F.pdf>

Alors, remplissez la fiche et retournez-là à :

L'AFPC 10 000 \$ Gratuit

a/s Coughlin & associés ltée
C.P. 3518, Station C
Ottawa, ON K1Y 4G1

(Suite de la page 3)

Le SEI et l'AFPC ont commencé cet automne à organiser des activités de mobilisation des membres. Une journée nationale d'action vient d'être tenue le 28 novembre. Ce n'est que le début. Je demande à chacun et chacune d'entre vous de participer à ces activités. Nous devons augmenter la pression et vite!

Comme toujours, il est très important pour vous, nos membres, de montrer un soutien inébranlable envers votre équipe de négociation. Vous savez bien qu'il n'y a qu'une seule équipe qui a vraiment votre intérêt à cœur, et c'est la nôtre.

Tous ensemble, je suis convaincu que nous réussirons encore à obtenir un nouveau contrat de travail amélioré, juste et équitable.

Allons-y ! C'est le temps d'agir!

En terminant, je souhaite à chacun et chacune d'entre vous ainsi qu'à vos proches une merveilleuse période de réjouissances durant le Temps des Fêtes. Et puisse la nouvelle année vous apporter joie, bonheur et prospérité ! Joyeux Noël et Bonne Année ! Demeurez prudent et prenez bien soin de vous et de vos proches !

En toute solidarité,

Marc Brière
Président national



**JOYEUSES FÊTES DU
CONSEIL EXÉCUTIF ET
DU PERSONNEL DU
SYNDICAT DES
EMPLOYÉ-E-S DE
L'IMPÔT**

CHANGEMENT D'ADRESSE

Tous les changements d'adresse devraient être faits en ligne à <https://www.ute-sei.org/fr/for-members/change-address> ou par courriel à membership@ute-sei.org

Si vous n'avez pas accès à un courriel, svp transmettez-le (accompagné de votre numéro de membre de l'AFPC) à un-e représentant-e local-e, ou expédiez-le directement au bureau national :

RÉDACTION D'UN LAURÉAT DE LA BOURSE NATIONALE DU SEI 2022

Le programme de bourses d'études du SEI exige des candidates et candidats qu'ils rédigent une composition de 500 à 700 mots, ou qu'ils soumettent une présentation en format audio, ou visuel (peinture, dessin, sculpture ou photographie), ou vidéo, afin d'exprimer leur point de vue sur l'un des quatre sujets choisis par le comité des récompenses et des titres honorifiques. L'un de ces sujets consistait à demander aux candidates et aux candidats de suggérer des stratégies pour faire face à toutes les informations provenant d'une multitude de sources et d'expliquer comment ils tentent de distinguer les informations véridiques des informations erronées ou encore des théories conspirationnistes. Le comité a estimé que la composition suivante fournissait de bons conseils et des stratégies pour séparer efficacement les faits de la fiction sous un aspect unique.

Gary Esslinger

Coprésident du Comité des récompenses et des titres honorifiques

AGIR EN DÉTECTIVE SUR INTERNET

La commodité est une particularité qui peut être à la fois une bénédiction et une entrave. Grâce à l'accessibilité accrue des moteurs de recherche rapides et des publications dynamiques sur les médias sociaux, les humains emmagasinent d'énormes quantités de connaissances chaque jour, mais développent également une nature paresseuse inhérente. Le problème n'est plus de trouver de l'information, mais d'éviter les pièges et les fausses nouvelles. De nos jours, la vérification de l'information devient cruciale, surtout si des décisions importantes sont en jeu. Pour naviguer dans ce monde connecté complexe, il faut agir en détective numérique : scepticisme, esprit d'investigation et conscience de soi. Il ne faut pas s'empressement de succomber à quelque contenu que ce soit sans porter un doute et il faut rester incrédule devant tous les mensonges de ce monde trompeur.

Dans de nombreuses émissions de télévision, les détectives font le profilage des suspects. Dans le contexte de la vérification de l'information, ce sont les créateurs qui en font l'objet. L'Internet et les médias sociaux peuvent être trompeurs parce que les gens peuvent facilement présenter de fausses identités. Avec la possibilité de comptes de trolls et de robots, il est essentiel de vérifier les antécédents des gens qui ont créé le contenu. La vérification des antécédents peut consister à vérifier l'historique du compte et le contenu antérieur pour voir s'ils ont fait des déclarations antérieures contradictoires ou s'ils étaient cohérents avec leur message. On peut aussi examiner leur présence en ligne sur d'autres plateformes. Par exemple, observez leurs interactions passées et leurs supports. Ces résultats indiqueront leurs partis pris et leurs objectifs, prouvant ainsi qu'ils ne sont peut-être pas objectifs. De plus, la recherche d'affiliations et de commanditaires pourrait montrer si des pots-de-vin ont été versés.

Une chose essentielle que tout détective devrait faire, c'est d'étudier les preuves elles-mêmes et d'examiner la situation dans son ensemble. Lorsque vous consommez de l'information, essayez de noter le ton pour déterminer si la personne responsable du contenu est purement objective ou si elle a une opinion sous-jacente. S'il y a des images, essayez de faire une recherche inversée pour trouver leur source d'origine ou déterminer qu'il s'agit de photos d'archives. Les articles et les commentaires peuvent choisir certaines parties de manière sélective, il est donc essentiel de se référer à toutes les références que le contenu a laissé. Par exemple, Wikipédia est une source commune dont la crédibilité est douteuse; cependant, l'encyclopédie laisse toujours une liste de références, ce qui permet aux utilisateurs de trouver les ressources originales. Selon le sujet, il est également avantageux d'examiner les opinions sur les groupes de discussion ou d'experts pour dégager un accord. De plus, Internet peut fournir une vaste gamme d'outils pour vérifier les sites Web suspects ou faire une référence croisée des images.

Enfin, une stratégie simple consiste à développer la maîtrise de soi lors de la consommation d'information. Bien que l'examen d'une personne ne soit pas une preuve de crédibilité, il peut s'inscrire parmi d'autres techniques qui vous aideront à digérer l'information sans être immédiatement crédule. Par exemple, soyez conscients de vos propres préjugés par rapport au sujet sur lequel vous lisez. Parfois, nous ne prêtons naturellement attention qu'aux parties que nous voulons croire authentiques dans une publication, mais cela nous rend aveugles au reste du message et nous empêche de nous mettre en doute. Il faut aussi s'abstenir d'utiliser ce contenu immédiatement. Qu'on utilise l'information pour rédiger un article universitaire ou faire un achat sur Amazon, il vaut mieux bien réfléchir plutôt que de prendre des décisions hâtives. De plus, il faut toujours garder un certain scepticisme. Tout n'est pas un mensonge, mais rappelez-vous que le contenu ne

(Suite au verso)

fait peut-être qu'effleurer la surface des choses. En tant que détective, il est essentiel de garder un certain doute.

En conclusion, l'internet est une collection écrasante de récits: certains sont peut-être vrais, mais d'autres peuvent véhiculer un message caché. Bien que l'accessibilité se soit grandement améliorée depuis l'ère des journaux et des télégrammes, il est devenu plus difficile de faire confiance à quoi que ce soit. C'est pourquoi il faut toujours jouer le rôle du détective au contact de l'information. Vérifiez l'identité de la personne responsable du contenu, retracez la source et conservez une bonne portion de doutes. Bien que ce processus exige du temps, ces stratégies deviendront intuitives grâce à la pratique répétée. En fin de compte, les gens doivent se fier à eux-mêmes pour se protéger contre la crédulité et les mensonges.

Karlinna Nguyen

LAURÉATS DES BOURSES D'ÉTUDES 2022

Le Comité des récompenses et des honorifiques s'est réuni à Ottawa au cours de la semaine du 15 au 19 août 2022 pour passer en revue toutes les soumissions et choisir les lauréats des bourses d'études 2022.

Cette année, le SEI a le plaisir d'annoncer qu'en raison d'un partenariat avec la Compagnie d'assurance La Personnelle, 10 bourses supplémentaires de 1000 \$ seront attribuées par le SEI et La Compagnie d'assurance La Personnelle.

Les bourses d'études nationales de 3 000 \$ pour 2022 sont décernées à :

Haley Mae Dawe	Bourse d'études nationale Robert "Bob" Campbell
Karlinna Nguyen	Bourse d'études nationale Diana Gee

Les bourses régionales de 1 500 \$ pour 2022 sont décernées à :

Nadine Walsh	La bourse régionale Al Rollins de l'Atlantique
Laurence Lemay	La bourse régionale du Québec
Claude-Alexandre Guimont	La bourse régionale Jean Bergeron de Montréal
Riley Gavan	La bourse régionale du nord et de l'est de l'Ontario
Fatima Khan	La bourse régionale Nick Stein du sud-ouest de l'Ontario
Diya Kataria	La bourse régionale Linda Collins du Grand Toronto
Renelle Phaneuf	La bourse régionale des Prairies
Albert Nguyen	La bourse régionale Don Davoren des Montagnes Rocheuses
Emily Hanna	La bourse régionale du Pacifique
Kaitlyn Cote	La bourse régionale de la Capitale nationale

Les bourses d'études SEI/Compagnie d'assurance La Personnelle de 1 000 \$ pour 2022 sont décernées à :

Belinda Che	Région de Québec *
Armapal Singh	Région de Montréal *
Yarema Duplak	Région des Prairies
Jacob Colatosti	Région du sud-ouest de l'Ontario
Zoe Renaud	Région du nord et de l'est de l'Ontario
Jack Barney	Région du Grand Toronto
Margaux Moignard	Région de la capitale nationale
Devansh Srivastava	Région des Montagnes rocheuses
Aidan Stackhouse	Région de l'Atlantique
Pranay Desai	Région du Pacifique

* Les bourses d'études de la Compagnie d'assurance La Personnelle pour les régions de Québec et de Montréal ont été allouées à des candidats de la région des Montagnes rocheuses.

Cosimo Crupi,
Président du Comité des récompenses et des titres honorifiques



L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET VOUS

Le Syndicat des employé-e-s de l'Impôt (SEI) est en faveur des chances égales pour tous les membres, sans égard au sexe, à l'orientation sexuelle, à l'âge, à l'incapacité mentale ou physique, à la race, à la couleur, à l'origine ethnique ou nationale, aux croyances religieuses, aux convictions politiques, à l'état matrimonial, à la situation de famille ou à l'état de personne gracée.

Structure et mandat du comité des chances égales

Ces principes ont établi la structure du comité des chances égales et son mandat.



Structure du comité des chances égales

Le comité se compose de deux dirigeantes ou dirigeants nationaux, d'une ou d'un membre élu par les présidentes et présidents de section locale à une Conférence des présidentes et présidents, et de représentantes et représentants des groupes d'équité suivants : personnes de couleur, personnes handicapées, femmes, Autochtones, personnes LGBTQ2+ (lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queer, bispirituelles) et d'une agente ou d'un agent des relations de travail du SEI qui agira à titre de conseillère ou conseiller technique. Les représentantes et représentants des groupes d'équité sont choisis dans le cadre d'un processus de recherche de personnes intéressées dans les sections locales. Ces noms sont ensuite soumis à la présidente ou au président, à la coprésidente ou au coprésident, et à la représentante ou au représentant de la présidente ou du président, qui choisissent ensuite des représentantes et des représentants pour former le reste du comité.

Mandat du comité des chances égales

- Offrir du soutien et des conseils aux membres sur les questions d'égalité des chances.
- Contribuer à l'élaboration des conférences régionales et nationales sur les chances égales du SEI.
- Promouvoir une meilleure compréhension des questions d'équité.
- Consulter l'employeur et collaborer avec lui dans toutes les facettes de l'équité en matière d'emploi et de la diversité afin d'assurer le respect de la loi.
- Surveiller l'application du Plan d'action national sur l'équité en matière d'emploi de l'Agence.
- Sensibiliser les membres du syndicat et le public aux questions d'équité et de diversité et susciter leur appui à ces questions.
- Cerner les nouvelles questions d'équité et de diversité qui préoccupent les membres du syndicat et recommander des mesures au besoin.
- Participer aux campagnes syndicales sur les questions d'égalité des chances et en faire la promotion.

La communication et la collaboration avec les membres élus de notre Syndicat sont une priorité. Cela fait en sorte que l'entière des partenaires jouent un rôle actif dans la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi. Au fil des ans, le comité a eu beaucoup d'influence pour amener le SEI à adopter des résolutions visant à rendre notre syndicat plus inclusif en prenant des mesures d'adaptation pour les personnes handicapées et en encourageant les membres de tous les groupes d'équité à participer à notre syndicat.

Voici quelques réalisations du Comité des chances égales :

- L'organisation de conférences régionales et nationales sur les chances égales du SEI.
- À des fins d'éducation, le SEI offre un soutien financier à ses membres qui souhaitent assister à des conférences organisées pour des groupes d'équité, par des organismes autres que le SEI.
- La tenue d'événements parrainés par le SEI dans des installations accessibles aux personnes handicapées.
- Fourniture d'aides techniques nécessaires pour participer pleinement aux réunions syndicales.
- Documents en format substitut, p ex. avec gros caractères ou en braille, pour les membres qui se sont auto-identifiés.
- Création d'un fonds de 5 000 \$ pour aider les sections locales à fournir une communication et un accès adéquats aux membres ayant une déficience physique ou aux personnes handicapées.
- Un règlement complet régissant les frais de garde pour les membres qui assistent aux événements organisés par le SEI.

La direction syndicale et ses responsabilités

La Loi sur l'équité en matière d'emploi précise que les employeurs doivent consulter les syndicats et collaborer avec eux en ce qui concerne les politiques, les procédures et la mise en œuvre des programmes et des plans d'action sur l'équité en matière d'emploi. Le SEI croit fermement que la collaboration et la coopération doivent avoir lieu à tous les niveaux de l'Agence. La consultation syndicale-patronale sur les questions d'équité est une priorité. Des réunions continues sont tenues avec la coordonnatrice ou le coordonnateur national de l'équité en matière d'emploi et la ou le commissaire adjoint aux ressources humaines pour discuter de questions comme les plans d'action sur l'équité en matière d'emploi, la formation de sensibilisation sur les questions d'équité, les programmes spéciaux pour l'embauche de membres des groupes désignés, la participation des membres du syndicat aux comités consultatifs et tout enjeu qui constitue un obstacle à la promotion de l'égalité des chances.

Participer

Si vous souhaitez participer, veuillez communiquer avec l'Exécutif de votre section locale ou avec n'importe quel membre du Comité national de l'équité en matière d'emploi. Leurs coordonnées se trouvent sur le site Web national du SEI.

En toute solidarité,

Kimberley Koch,
présidente du comité des chances égales